

22o. Loi spéciale livrant la construction des chemins de fer aux compagnies particulières seulement.

23o. Loi pour empêcher l'absorbion des propriétés en main-morte.

24o. Abolition des pensions payées par l'Etat.

25o. Réforme de l'éducation, en la délivrant des nombreuses entraves qui retardent son progrès. Ecoles subventionnées par l'Etat et dépouillées de tout enseignement sectaire.

26o. Encouragement de l'agriculture.

27o. Abolition des privilèges de toute espèce ; droits égaux, justice égale pour tous les citoyens.

28o. Organisation de la milice, comme aux Etats-Unis, de manière à donner des armes à chaque milicien, et laisser à chaque bataillon le choix de ses officiers. Abolition de la loi actuelle de milice et des compagnies de volontaires.

29o. Indépendance : république : annexion aux Etats-Unis. Séparation du Haut et du Bas-Canada. (1).

---

(1) La quatrième lettre, renfermant la suite de l'histoire de l'Institut, devra paraître bientôt.